

Financement de la Dépendance par l'allongement de l'âge de départ à la retraite : le gouvernement navigue entre incohérence et « bricolage »

Alors que le rapport LIBAULT relatif au « grand âge et autonomie » est attendu pour la fin mars, une réunion avec les interlocuteurs sociaux le 8 mars, a posé les contours de cette réforme, qualifiée de « sujet prioritaire », mais sans laisser filtrer de réelles annonces, juste des constats établis depuis plusieurs années sur la situation actuelle. Parmi eux, la question des métiers consacrés au grand âge, le sujet du reste à charge pour les personnes en perte d'autonomie, corrélé au sujet d'actualité de la réforme des retraites, ont été évoqués.

La question sur la prévention est d'autant plus importante que l'allongement de l'espérance de vie à la naissance soulève de nouveaux enjeux de santé liés au vieillissement.

La qualification du risque de la perte d'autonomie n'est pas tranchée : 5ème branche ou 5ème risque ?

Enfin, sur la question du financement, Monsieur LIBAULT a indiqué que le gouvernement ne souhaitait pas mettre en place de prélèvements obligatoires supplémentaires.

Pour y substituer, il a évoqué plusieurs pistes : instaurer un prélèvement qui prendrait la suite de la CRDS à partir de 2024, affecter les excédents des branches de la Sécurité sociale, mobiliser les actifs du Fonds de réserve des retraites, prioriser la perte d'autonomie au sein de l'ONDAM.

Mais le 20 mars, dans le cadre du débat ouvert par le gouvernement sur l'âge de départ en retraite, le Premier Ministre a évoqué la piste d'un allongement de la durée de cotisation pour financer la dépendance, qui de fait revient à reculer l'âge de départ à la retraite ! Cela n'avait jamais été évoqué ni dans le cadre de la mission LIBAULT ni dans celui de la concertation retraite, ce qui à nouveau pose question quant à la considération apportée au dialogue social. Cette mesure équivaldrait à faire payer le risque dépendance par les retraités futurs.

FO rappelle la nécessité de mettre en place des ressources pérennes dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, et rappelle son opposition au principe du jour de solidarité.

FO dit stop aux « petites phrases », stop au « bricolage » et à l'incohérence sur des sujets essentiels comme la retraite et la dépendance.

Paris, le 21 mars 2019

Contacts :

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ slegagnoa@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.83.94

Philippe PIHET
Secrétaire confédéral

**Secteur Retraite et
Prévoyance
Complémentaire**

✉ ppihet@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.32